

## Synthèse des dispositifs d'aides économiques

Dispositif	Destinataires	Aide apportée	Conditions
<p><b>FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)</b></p> <p><a href="#">Site internet</a></p> <p><a href="#">Plaquette de présentation</a></p>	<p>Les entreprises de proximité dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros HT</p>	<p>Subvention maximale de 20 % (pour les investissements matériels) ou 30 % (pour les dépenses visant à favoriser l'accessibilité des entreprises à tous les publics) des dépenses éligibles, plafonnées à 75 000 €</p>	<p>Opérer des investissements supérieurs à 10 000 € ayant pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La modernisation des entreprises et des locaux d'activités (vitrines incluses)</li> <li>- La sécurisation des entreprises et des locaux d'activité contre les effractions</li> <li>- L'aménagement facilitant l'accessibilité des entreprises à tous les publics</li> <li>- Les équipements professionnels</li> <li>- Les véhicules de tournée et leur aménagement</li> </ul>
<p><b>MACS (Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural)</b></p> <p><a href="#">Site internet</a></p> <p><a href="#">Plaquette de présentation</a></p>	<p>Les petites entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ayant moins de 20 Equivalent Temps Pleins</li> <li>- Avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros HT</li> <li>- Dont la surface de vente est inférieure à 100 m<sup>2</sup></li> <li>- Justifiant d'une année d'activité minimum</li> <li>- Autonomes, non détenues à plus de 25% par une ou plusieurs autre(s) entreprise(s)</li> </ul>	<p>Subvention maximale de 30 % des dépenses éligibles HT, plafonnées à 60 000 € HT</p>	<p>Opérer des investissements supérieurs à 10 000 € HT ayant pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La modernisation des activités (équipements professionnels et vitrines inclus)</li> <li>- Les investissements favorisant les économies d'énergie et/ou la production d'énergie renouvelable</li> <li>- Les équipements de sécurité des entreprises</li> <li>- L'aménagement facilitant l'accessibilité des PMR</li> </ul>

<b>Initiative Anjou</b>  <a href="#">Site internet</a>  <a href="#">Plaquette de présentation</a>	Les créateurs et repreneurs d'entreprise de tous les secteurs d'activité (excepté les professions libérales appartenant à un ordre et les activités agricoles sauf végétal spécialisé)	Prêt d'honneur personnel à 0 %, sans garantie, d'un montant de 1 000 à 10 000 €, avec possibilité d'un parrainage par d'anciens dirigeants et cadres d'entreprises.	Créer un emploi minimum à temps complet, y compris celui du chef d'entreprise
	Les entreprises en croissance : - Ayant moins de 10 salariés - De tous les secteurs d'activité (excepté les professions libérales appartenant à un ordre et les activités agricoles sauf végétal spécialisé) - D'ancienneté allant de 2 à 8 ans	Prêt d'honneur personnel à 0 % accordé au chef d'entreprise d'un montant compris entre 5 000 € et 15 000 €, dédié au financement de projets de développement, avec possibilité d'un parrainage par d'anciens dirigeants et responsables d'entreprises.	- Bénéficiaire d'un prêt bancaire au minimum du même montant - Créer au moins un emploi supplémentaire à temps plein dans l'année qui suit l'obtention du prêt d'honneur
<b>ALIZE</b>  <a href="#">Site internet</a>  <a href="#">Plaquette de présentation</a>	Les PME (industrie/BTP, services aux entreprises, négoce, végétal spécialisé)	Mise à disposition gracieuse de compétences de cadres/experts des entreprises partenaires en matière : - Organisation/production (gestion des flux de production, cahier des charges ERP, ...) - Gestion/management (ingénierie financière, mise en place de tableaux de bord, organisation RH, ...) - Commercial/innovation (développement marketing, projet de diversification commerciale)	
		Prêt de 10 000 à 20 000 € à taux zéro (36 mois)	Création d'emplois en CDI